



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

Culture

14^e SALON RÉGIONAL des PHOTOGRAPHES AMATEURS
des ARMÉES du NORD-OUEST
11 et 12 mai 2019 - PAIMPONT (Ille-et-Vilaine)
RÈGLEMENT PARTICULIER

PRÉAMBULE

Le présent règlement particulier s'ajoute au règlement général des salons régionaux des photographes amateurs des armées de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD).

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous le haut patronage de la ministre des armées et placé sous la présidence du président de la FCD, le 14^e salon des photographes amateurs des Armées du Nord-Ouest se tiendra **du 11 au 12 mai 2019 à PAIMPONT** (Ille-et-Vilaine), Espace de l'Étang bleu, rue du Chevalier Lancelot.

Le salon est organisé par la ligue Ouest, avec le soutien de proximité du club de l'ASAE Coëtquidan. Le vernissage aura lieu le **vendredi 10 mai à partir de 18 heures, sur invitation**.

ARTICLE 2 - NOMBRE D'ŒUVRES

Chaque exposant pourra présenter un maximum de cinq œuvres dans deux disciplines : noir et blanc et couleurs.

Une œuvre supplémentaire peut être ajoutée conformément à l'annexe du règlement général.

a) Format des œuvres et présentation

Les photographies dont le format doit être compris entre 12 x 12 cm et 30 x 40 cm, doivent être montées selon deux méthodes :

- La première consiste à utiliser un passe-partout de force 600 à 800g/m², type contrecollé, de **format impératif de 30 x 40 cm** (pour faciliter le montage sur le cadre d'exposition).
- La seconde consiste à coller directement mais de façon **définitive** la photographie sur le carton de force 600 à 800 gr /m², type contrecollé.

Les supports colorés (passe-partout ou cartons) ne sont pas conseillés.

Les photographies sous cadre ou sous verre ne sont pas acceptées.

b) Identification des œuvres

Au dos de chaque support, en haut et à gauche, devront figurer les éléments suivants, selon le modèle d'étiquette joint en annexe :

- NOM et Prénom de l'auteur,
- Nom de la ligue, nom et N° du club d'appartenance,
- Titre de l'œuvre et numéro d'ordre figurant sur le bordereau d'envoi,
- Catégorie (N & B, Couleur ou Thème du Centenaire).

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Pour pouvoir participer, chaque exposant doit impérativement être à jour de sa cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019).

L'exposant, informé **par son club** de l'ouverture des inscriptions au salon, prend contact s'il désire y participer.

Le responsable du club de l'exposant édite à partir de l'application SYGEMA (SYstème de GEstion des MANifestations) la fiche de préinscription renseignée des données personnelles de l'exposant.

L'exposant vérifie les données, complète avec les œuvres qu'il présente, signe et remet la fiche d'inscription au club, accompagnée du chèque relatif aux droits de participation, définis ci-après, payable uniquement par chèque libellé à l'ordre de son club.

Le responsable du club de l'exposant saisit dans SYGEMA les informations relatives aux œuvres présentées au plus tard **le 10 mars** terme de rigueur.

Il remet à l'exposant la fiche de dépôt fournie par SYGEMA à l'issue de la saisie de l'inscription.

Le terme fixé pour le recueil des inscriptions est impératif pour permettre la composition et la réalisation du catalogue (commun à la rencontre artistique).

Si l'exposant souhaite assister au vernissage, il le fait savoir :

- à son club ou au responsable de section ;
- ou directement au secrétariat de la ligue : 02 23 35 20 30 ;
- ou à Martine GILLET ;

avant **le 19 avril**.

Les cartons (valables pour 2 personnes) seront à retirer dans les clubs.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Martine GILLET

Mobile : 06 65 01 86 27

Email : damemartinette@hotmail.fr

ARTICLE 4 - DROIT D'INSCRIPTION

Les exposants acquitteront un droit d'inscription pour l'ensemble des œuvres proposées conformément à l'article 6 du règlement général.

Ce droit d'inscription est de **8 euros par auteur, quel que soit le nombre d'œuvres présentées.**

Les exposants sont seuls responsables du choix de leurs envois. Ils ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des droits versés pour leurs œuvres non retenues par le comité de sélection et de placement.

ARTICLE 5 - EXPÉDITION, DÉPÔT, RESTITUTION DES ŒUVRES

a) Dépôt des œuvres

Les œuvres seront emballées et expédiées conformément aux prescriptions de l'article 9 du règlement général, dans un emballage suffisamment résistant qui servira à la réexpédition.

Les exposants pourront :

1. Adresser les œuvres par courrier, **avant le 25 avril 2019** à :

Ligue Ouest FCD

2, rue du maréchal Gallieni - 35200 RENNES

2. Apporter eux-mêmes leurs œuvres ou les confier à des transporteurs ou à tout autre mandataire afin de les livrer **impérativement le 6 mai 2019 de 14h00 à 16h00** à :

Espace de l'Étang bleu

Rue du Chevalier Lancelot

35380 PAIMPONT

Les œuvres acheminées par **envoi groupé** devront porter, en plus des coordonnées du propriétaire, du club et de la ligue d'appartenance, **le nom du centre de regroupement pour le transport.**

RAPPEL IMPORTANT : chaque exposant doit joindre <u>dans le même colis</u> :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• La fiche de dépôt, dûment remplie et signée,• Une étiquette postale renseignée à l'adresse de l'auteur, pour le retour des œuvres,• Les œuvres désignées sur la fiche n°1 - Inscription, aux dos desquelles seront collées les étiquettes dûment renseignées, figurant en annexe 3.• La mention « Salon Photo 2019 - PAIMPONT », portée de façon très apparente. |
|--|

b) Restitution des œuvres

Les œuvres pourront soit :

- être retirées : à partir du **15 mai 2019 au siège de la ligue** ;
- être retournées à leur auteur par la ligue organisatrice **par voie postale à partir du 17 mai 2019.**

IMPORTANT : aucune œuvre ne peut être retirée avant la fin de l'exposition

ARTICLE 6 - ASSURANCES

En cas de sinistre constaté à la réception ou durant la manifestation, la ligue organisatrice ou le club support devra immédiatement effectuer une déclaration avec accusé de réception auprès de l'assureur avec copie à la fédération des clubs de la défense.

En cas de sinistre au retrait de l'œuvre, l'exposant se rapproche immédiatement de **son club** afin de remplir le formulaire de « déclaration d'accident » qui sera **envoyé à la fédération des clubs de la défense dans les 10 jours suivant le retrait des œuvres.**

Sont exclus de la garantie, les dommages causés en raison d'emballages défectueux ou insuffisants, sur constatation du comité de sélection et placement.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS PENDANT LE SALON

L'entrée du salon sera libre les 11 et 12 mai 2019 de **10h00 à 18h00.**

ARTICLE 8 - DIVERS

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

Contacts :

Secrétariat ligue Ouest

Tél. : 02 23 35 20 30

Adresse courriel : secretariat@ligueouest-fcd.fr

Ou

Martine GILLET

Mobile : 06 65 01 86 27

Adresse courriel : damemartinette@hotmail.fr

Patrick BERTOZZI

Président de la ligue Ouest

12^e SALON DES PHOTOGRAPHES AMATEURS DES ARMÉES DU NORD-OUEST

<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 1 / 10 N & B</p>	<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 6 / 10 Couleur</p>
<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 2 / 10 N & B</p>	<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur: fiche d'inscription : 7 / 10 Couleur</p>
<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>Catégorie : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 3 / 10 N & B</p>	<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>Catégorie : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 8 / 10 Couleur</p>
<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 4 / 10 N & B</p>	<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 9 / 10 Couleur</p>
<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 5 / 10 N & B</p>	<p>Nom et prénom : _____</p> <p>Ligue d'appartenance : _____</p> <p>Club d'appartenance : _____</p> <p>Titre de l'œuvre : _____</p> <p>N° d'ordre sur fiche d'inscription : 10 / 10 Couleur</p>

Nom et prénom : _____

Ligue d'appartenance : _____

Club d'appartenance _____

Titre de l'œuvre : _____

Catégorie : **CENTENAIRE 14/18**

N° d'ordre sur Fiche d'inscription : 1 / 1